

Copie à la Division du Commerce du Département fédéral de l'économie publique, en nous référant à sa lettre du 22 mai 1968, ad Fa.Süd.Afr.861.5.

3003 Berne, le 25 juin 1968



s.O.41.Afr.152.0.

| | |
|----------------------------|-------------------------|
| RE/mb WIRTSCHAFTSABTEILUNG | |
| No. S.Afr. 861.5 | Banque nationale suisse |
| GATT | 8022 Zurich |
| EE | |
| 1. 10. 1968 | |
| Schw | |
| Kopie an | |

Exportation de capitaux
vers l'Afrique du Sud

Monsieur le Président,

Par la lettre du 2 avril, vous avez bien voulu nous informer que les réserves émises dans notre communication du 27 mars au sujet des engagements financiers suisses en Afrique du Sud avaient été portées à la connaissance des banques intéressées. Nous vous en remercions. Vous nous demandez à cette occasion de préciser nos vues en ce qui concerne les dispositions qui seraient à prévoir pour maintenir à un niveau approprié les investissements de capitaux dans ce pays.

Les opérations financières suisses en Afrique du Sud nous préoccupent depuis plusieurs années et par une lettre du 28 juin 1966 nous nous étions exprimés en détail à ce sujet. Nous considérons alors nos investissements comme très importants et nous émettions des doutes sur l'opportunité politique de les augmenter encore. Nous exposons les motifs pour lesquels nous ne pouvions ignorer les résolutions des Nations Unies malgré le fait que nous ne soyons pas membre de cette organisation. Il s'agissait, à ce moment-là déjà, de ne pas méconnaître les incidences de la question sud-africaine et d'éviter de perdre, par une attitude trop délibérément indifférente, l'estime que nous nous sommes acquise auprès des pays du Tiers monde.

Depuis 1966, nos opérations financières en Afrique du Sud ont encore gagné en importance et les accusations portées

./.

- 2 -

à l'O.N.U. contre les pays entretenant des relations jugées trop étroites avec cet état se sont accrues. Il est à craindre qu'il n'en résulte une situation de nature à peser sur nos rapports avec les pays du groupe afro-asiatique, sinon même à compromettre notre expansion sur des marchés dont le potentiel économique est reconnu.

Nous tenons à préciser qu'il ne s'agit pas de se prononcer sur le régime politique d'un état, de l'approuver ou de le contester, ni de s'exprimer sur les avantages ou les inconvénients qu'il peut présenter pour l'une ou l'autre de ses populations; en un mot, de juger si l'opposition dont il est l'objet à l'O.N.U. est ou non fondée. Ce qui apparaît essentiel c'est que cette politique est combattue par un ensemble de gouvernements qui font grief à ceux qui commercent trop étroitement avec l'Afrique du Sud. Or, de plus en plus fréquemment, la Suisse est citée parmi les nations dont l'activité en faveur de ce pays entrave la lutte contre l'apartheid.

D'un autre côté nous sommes absolument conscients et nous tenons expressément à le souligner, de l'importance du marché sud-africain pour notre économie. Il ne saurait donc être question de satisfaire des prétentions qui tendraient à remettre en cause des courants devenus traditionnels.

Dans cette affaire, nous sommes appelés en définitive à constater ce qui suit :

Les prêts et crédits alloués à l'Afrique du Sud par des créanciers suisses se sont élevés jusqu'à la fin de 1967 à 326,64 Mio pour les emprunts et à 246,28 Mio pour les crédits bancaires soumis à autorisation, la part des engagements totaux non encore remboursés s'élevant à 132 Mio de francs. Au cours des trois premiers mois de 1968, des crédits ont été accordés pour plus de 110 Mio de francs. Cet accroissement subit de nos

./.

total 572,92
depuis 1968
132

- 3 -

engagements nous préoccupe. Il y a là en effet une situation pouvant donner lieu à de nouvelles attaques et qui devrait, dans la mesure du possible, ne pas être aggravée.

Nos banques ont le libre choix de leurs clients étrangers et nous n'entendons nullement mettre obstacle à cette indépendance. Nous souhaiterions cependant que par le moyen d'une discipline volontairement consentie un arrangement soit recherché qui permettrait de réaliser un meilleur équilibre entre certaines exigences politiques et les intérêts de notre économie.

En vue d'assurer l'application de ce principe nous suggérerions que les établissements prêteurs soient invités à vous donner connaissance de leurs intentions dès le début des pourparlers avec le débiteur sud-africain soit avant que l'opération ne soit virtuellement conclue. En faisant part assez tôt de ces projets aux trois départements fédéraux intéressés vous leur donneriez l'occasion de se prononcer sur l'opportunité d'y donner suite. Nous ajouterons que, dans notre esprit, il conviendrait désormais d'exclure entièrement l'octroi de crédits fiduciaires du genre de celui ayant fait l'objet de votre lettre du 4 mars (Lavoro Bank à Zurich). En effet, alors même que ces opérations n'entraînent aucune exportation de capitaux suisses, elles s'inscrivent comme importations en provenance de notre pays dans les statistiques sud-africaines et augmentent d'autant les chiffres retenus par les Nations Unies pour justifier leurs attaques contre notre pays.

Nous voulons espérer que vous pourrez souscrire à ces suggestions et user de l'influence dont vous jouissez en votre qualité d'institut d'émission pour les faire accepter par nos banques exportatrices de capitaux. Si vous deviez l'estimer utile, notre département participerait volontiers à une réunion au cours de laquelle cette question serait examinée.

./.

avec les notes
des
Etablissements

- 4 -

En vous remerciant de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer sur cette affaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Spühler